

Je veux réserver une salle en tant que particulier...



J'ai la possibilité de réserver la salle Principale de l'Espace Leclerc située au 116 avenue du Général Leclerc à Brunoy ainsi que la salle de l'Espace Socio-Culturel Trait D'Union située au 95 rue de Cerçay à Brunoy.

Comment faire?

...pour la salle Leclerc

- Je contacte le « Pôle Culture et Animations Locales » pour connaître les disponibilités par téléphone au 01 69 39 97 31
- Je rédige, à l'attention de Monsieur le Maire, un courrier en l'adressant au « Pôle Culture et Animations Locales » ou un courriel à culture@mairie-brunoy.fr, en précisant les éléments suivants :
 - la date souhaitée, les horaires, le type de manifestation prévue (mariages, anniversaire, repas ...)
 - mes coordonnées postales et téléphoniques

...pour la salle du Trait d'Union

- Je rédige, à l'attention de Monsieur le Maire, un courrier en l'adressant au « Trait d'Union » ou un courriel à traitdunion@mairie-brunoy.fr, en précisant les éléments suivants :
 - la date souhaitée, les horaires, le type de manifestation prévue
 - mes coordonnées postales et téléphoniques

Quelles sont les démarches à suivre ?

...pour la salle Leclerc

Un contrat sera envoyé à votre adresse, celui-ci sera à compléter, signer et retourner au Pôle Culture et Animations locales avant la date de réservation accompagné des chèques de location et cautions ainsi que de l'attestation d'assurance.

Les clés seront à retirer à l'accueil de la Mairie le jour de la réservation (la veille en cas de réservation les dimanches et jours fériés).

Les horaires sont en fonction des disponibilités, plage maximum de réservation de 10h00 à minuit la semaine et le dimanche. Le samedi de 10h00 à 2h00 du matin.

Les tarifs : contacter le Pôle Culture et Animations Locales au 01 69 39 97 31.

...pour la salle du Trait d'Union

Un contrat sera envoyé à votre adresse, celui-ci sera à compléter, signer et retourner au Trait d'Union accompagné des chèques de location et cautions ainsi que de l'attestation d'assurance.

Attention : votre réservation ne sera réellement prise en compte qu'à la réception de ces documents.

Les clés : un gardien sera présent, il se chargera d'ouvrir les locaux et d'établir un état des lieux à votre arrivée et départ.

L'agent municipal est habilité à faire respecter le règlement intérieur pris par arrêté de Monsieur le Maire sous la référence ARR.

Cet agent n'est toutefois pas un agent de sécurité.

Les horaires : plage maximum de réservation de 19h00 à 2h00 du matin le samedi. Le dimanche 10h00 à minuit.

Les spécificités de chaque salle

...pour la salle Leclerc

L'espace se compose :

- d'une grande salle de 130 M² pouvant accueillir 70 personnes assises maximum,
- d'un local « cuisine » disposant d'un réfrigérateur et d'un petit évier
- d'un local de stockage comprenant 10 grandes tables de 80X160, 1 table de 68X136, 110 chaises à disposition,
- de vestiaires roulants
- de sanitaires (accessibles PMR).

Les consignes et obligations : La salle doit être rangée, nettoyée et fermée à l'heure maximum accordé dans le courrier de confirmation et le contrat de location. Le matériel, les produits de nettoyage ainsi que les sacs poubelles sont à la charge des réservataires.

...pour la salle du Trait d'Union

L'espace se compose :

- d'une grande salle de 120 m² pouvant accueillir 90 personnes assises maximum
- d'un local « cuisine » disposant d'un réfrigérateur, d'un évier et d'un micro-onde
- de 22 tables et 90 chaises
- de vestiaires roulants
- de sanitaires (accessibles PMR)

Les consignes et obligations : La salle doit être rangée, nettoyée et fermée à l'heure maximum accordé dans le courrier de confirmation et le contrat de location. Le matériel, les produits de nettoyage ainsi que les sacs poubelles sont à la charge des réservataires.

Les ordures ménagères seront à retirer et à déposer dans des conteneurs poubelles.